

CRITÈRES DE SÉLECTION - FICHE-ACTION 2

« ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE »

CRITERE DE SELECTION	DESCRIPTIF ET ELEMENTS D'APPRECIATION
Degré de contribution à l'axe 2 de la stratégie "Transition économique"	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser l'identité touristique du Pays • Communiquer autour de l'offre en direction des habitants et visiteurs • Allonger la durée de séjour (formations, création et développement d'activités et d'hébergements) • Attirer de nouveaux visiteurs • Proposer de nouvelles activités touristiques et patrimoniales • Favoriser la pratique du vélo "loisir"
Maturité du projet : viabilité, pérennité, évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'indicateurs d'évaluation du projet (indicateurs de réalisation, de réussite) • Degré d'avancement du projet au regard de l'obtention des autorisations préalables, des cofinancements, etc. • Existence d'étude(s) préalable(s) type étude de marché/de faisabilité (si nécessaire au projet)
Degré d'innovation au regard du territoire concerné	<ul style="list-style-type: none"> • activité nouvelle ou expérimentation pour le territoire, • mise en valeur de nouveaux produits/pratiques, • modes de fonctionnement (modulation horaire, politique tarifaire, public ciblé), • financements novateurs, ...
Projet novateur en termes de partenariats	Une attention particulière est donnée à la dimension partenariale (dans la conception du projet, sa mise en œuvre, ou sa diffusion)
Projet novateur en termes de technologies de l'information de la communication	Prise en compte ou usage des technologies de l'information et de la communication dans la réalisation ou la mise en œuvre du projet : <i>tablettes, vidéo, supports informatiques, GPS, radio, applications smartphone...</i>
Projet novateur en termes de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • gestion des déchets, • gestion de l'eau, • utilisation des énergies renouvelables, • végétalisation à partir d'espèces locales, • politique d'achat ou de communication éco-responsable, • insertion de clauses "locales" dans les marchés publics...
Potentiel en termes de création d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté de maintenir de l'emploi • Volonté de créer de l'emploi